

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1851/SG/CG déclarant certains concessionnaires de terrains domaniaux déchus de leur droit de concession provisoire

n° 74-1851/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
27 novembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les concessionnaires ci-dessous dénommés sont déchus de leurs droits sur les lots de terrains domaniaux désignés ci-après, qui leur avaient été concédés à titre provisoire par les délibérations figurant au tableau suivant :

Art. 2

— Le Domaine reprend les terrains, visés à l'article premier, libres de tous droits et de toutes charges.